Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 011-200001238-20260604-202630-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE
-
ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

DOMAINE :
Commande publique

SOUS-DOMAINE :
Actes spéciaux et divers

Membres en exercice : 19

Présents : 13

Procurations : 2

Votants : 15

Secrétaire de séance :
Sophie PONS PELOFY

CONVOCATION EN DATE DU :
27 Mai 2026

AFFICHAGE EN DATE DU :
27 Mai 2026

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES DEPÔT EN SOUS PREFECTURE LE :

_____

ET PUBLIE OU NOTIFIE LE :

_____

N° : 2026_30

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Syndicat Mixte du Delta de l'Aude

Séance du Comité syndical du 4 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le quatre juin, l'assemblée régulièrement convoquée au 51 Chemin de Saint Crescent 11100 NARBONNE, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Xavier BELART, Président.

Présents :
La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :
Monsieur Xavier BELART, Président, membre du Bureau, titulaire
Monsieur Lionel ALBERT, titulaire
Monsieur Gérard AZIBERT, titulaire
Monsieur Didier ALDEBERT, titulaire
Monsieur Grégory DELFOUR, titulaire
Madame Sophie PONS-PELOFY, titulaire
Madame Marie-Christine THERON CHET, titulaire
Monsieur Jean-Michel ALVAREZ, suppléant
Monsieur Jean-Antoine VILLEGAS, suppléant
Monsieur Jean-Marc BOUTET, suppléant
La Communauté de Communes « Sud-Hérault » :
Monsieur Pierre POLARD, Vice-Président, membre du Bureau, titulaire
Monsieur Olivier HENRY, titulaire

Absents suppléés :
La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :
Monsieur Jean-Louis RIO, Vice-président, membre du Bureau, titulaire représenté par Monsieur Jean-Michel ALVAREZ, suppléant
Monsieur Jean-Marc JANSANA, membre du Bureau, titulaire représenté par Monsieur Jean-Antoine VILLEGAS, suppléant
Monsieur André-Luc MONTAGNIER, titulaire, représenté par Jean-Marc BOUTET, suppléant

Procuration :
Monsieur Jean-Louis RIO, Vice-Président, membre du bureau donne pouvoir à Monsieur Xavier BELART, Président, membre du bureau
Monsieur Béranger SARDA, titulaire, donne pouvoir à Monsieur Olivier HENRY, membre du Bureau, titulaire

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 011-200001238-20260604-202630-DE

Objet : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Monsieur le Président rappelle les règles de mise en place de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) actées lors de la séance du 17 février 2022 :

- Le nombre de membres de la CAO est fixé conformément à l'article L. 1411-5 II du CGCT. Pour le SMDA, la CAO sera composée du Président, de 5 Membres Titulaires + 5 Membres Suppléants.
- Désormais, les candidatures prennent la forme d'une liste (art. D 1411-5 et L. 2121.21 du CGCT)
- L'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste entière (art. D 1411-3 du CGCT).
- L'élection est à bulletin secret (sauf décision à l'unanimité) (art. D 2121-21 du CGCT)
- Le dépôt des listes s'effectue dans les conditions fixées par l'organe délibérant (Art D. 1411-5 du CGCT).

Monsieur le Président rappelle que la liste a été mentionnée sur la note de synthèse jointe à la convocation pour la réunion à laquelle ce point a été porté à l'ordre du jour.

Il précise qu'une seule liste est parvenue au syndicat.

Président de la CAO	Monsieur Xavier BELART, Président

Membres titulaires	
1	Monsieur Jean-Louis RIO, Vice-président
2	Monsieur Alain CARALP, Vice-président
3	Monsieur Pierre POLARD, Vice-président
4	Monsieur Gregory DELFOUR
5	Monsieur Jean-René BENAZET
Membres suppléants	
1	Madame Marie Christine THERON CHET
2	Monsieur Bernard GUERRERE
3	Monsieur Olivier HENRY
4	Monsieur Edouard ROCHER
5	Monsieur Bérenger SARDA

Monsieur le Président demande alors aux membres du Comité syndical de se positionner. A l'unanimité le vote à main levée est décidé.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré procède au vote :

Pour : 8 159.17 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 011-200001238-20260604-202630-DE

LE COMITE SYNDICAL

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** les membres ci-dessus afin de former la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.

La convocation du Comité Syndical et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Narbonne, le 4 Juin 2026
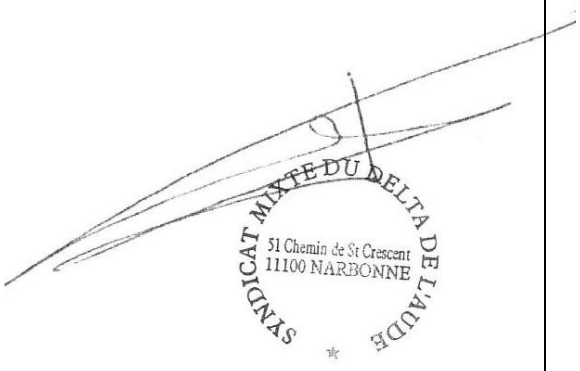
Le Président,
Xavier BELART